



61 rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense



174 Avenue du Truc
33 700 MERIGNAC

FERMENTALG

Société anonyme
4 rue Rivière
33500 LIBOURNE
R.C.S Libourne: 509 935 151
Capital 1 220 075,92 €

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice
clos le 31 décembre 2020**

FERMENTALG

Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
Exercice clos le 31 décembre 2020

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Exercice clos le 31 Décembre 2020 dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

A l'assemblée générale de la société FERMENTALG,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 885 390,97 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Bordeaux et Mérignac, le 20 mai 2021

Mazars

EXCO ECAF

CHAVANCE Alain
Associé

LEMBEZAT François
Associé

NGUEMA EYA Christelle
Associée

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

(Article L.225.115.4 du Code du Commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève à la somme de huit cent quatre vingt cinq mille trois cent quatre vingt dix euros € (885 390 euros) bruts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Libourne, le 19 mai 2021



Philippe LAVIELLE
Président Directeur Général